

FLASH INFO

CHAMPDÔTRE n°27

- mars 2021

Les Conseillers municipaux se sont réunis sous la Présidence du Maire Jean-Louis LAGUERRE pour délibérer les points suivants :

Séance du 17 MARS 2021

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises lors du dernier conseil municipal.

1/ Renouveaulement de l'Association Foncière Rurale de Champdôtre

Le Maire informe le conseil municipal de l'expiration du mandat du bureau de l'association foncière rurale de Champdôtre et de la nécessité de procéder à son renouvellement.

Conformément à l'article R. 133-3 du code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le conseil municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture pour une période de six ans.

Selon l'article 9 des statuts de l'association foncière approuvés par arrêté préfectoral en date du 26/01/2012, le bureau est composé de 8 propriétaires.

Le maire de la commune, ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants :

- Gérard MOINE
- Pascal FARCY
- Jean-François MARECHAL
- Pascal GREMERET

2/Création d'un emploi non permanent d'« adjoint technique » contractuel à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 2° ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique à raison de 17h30 heures hebdomadaires (17.50/35^e) à compter du 31 mai 2021 afin de seconder notre agent technique pendant la période estivale.

3/ Désignation délégués à la commission syndicale des biens indivis

Modification de la délibération 20/2020 concernant le point sur la commission bien indivis. Conformément à l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1979, il convient de désigner deux délégués du conseil municipal de Champdôtre pour représenter la commune au sein de la commission syndicale des Biens Indivis de Champdôtre-Pont-Tréclun.

Après recensement des candidatures, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

Philippe MAGDELAINE : 15 voix

Hélène RICHON : 15 voix

Par conséquent, Philippe MAGDELAINE et Hélène RICHON sont proclamés délégués à la commission syndicale des biens indivis.

4/ Acceptation devis panneaux sortie des écoles

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir des panneaux pour signaler la présence d'enfants aux automobilistes au niveau des entrées et sorties d'école.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter le devis de la Société WORLDPLAS SIGNALISATION domiciliée à BESANCON (25000) pour la fourniture et la mise en place de 3 panneaux de signalisation en LED avec effet flash « Endroit fréquenté par des Enfants » en alimentation solaire pour un montant total de 7959.87 € HT soit 9551.84 € TTC.

5/Attribution de subventions 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes et d'inscrire les crédits nécessaires au budget :

- Association des fêtes de Champdôtre : 400€
- Coopérative scolaire élémentaire de Champdôtre : 1 000€
- Club de foot F.C.L.A : 1000€

6/ Questions diverses

- Médiathèque numérique de Côte-d'Or : Gratuit et en partenariat avec la Médiathèque de Côte-d'Or, la bibliothèque de Champdôtre vous propose d'adhérer à la médiathèque numérique pour bénéficier de : visualisation de films, articles de presse, soutien scolaire, code de la route...
- Sécurisation des routes : projet de limitation de la circulation à 30 km/h dans le centre du village
- Aire de jeux : des devis sont signés en attente d'exécution des travaux.
- Comité des fêtes : recherche de volontaires. S'adresser auprès de Mme ROLIN-LUIS au 06-16-58-34-03.
- Comité des fleurs : toute personne intéressée, adultes et enfants (enfants accompagnés d'un adulte), pour venir aider à la plantation des fleurs sera la bienvenue. La date de plantation vous sera communiquée ultérieurement sur Panneau Pocket.
- Elections Départementales et Régionales : elles auront lieu les dimanche 13 et 20 juin 2021. Le bureau de vote sera transféré à la Salle à usages multiples de Champdôtre en raison de l'exiguïté de la mairie et des mesures sanitaires. Les inscriptions sur la liste électorale seront possibles jusqu'au 7 mai 2021.
- Vaccination : A l'heure actuelle, les rendez-vous peuvent être pris par vos soins au 03-80-27-03-20 auprès de la Communauté de communes d'Auxonne-Pontailier pour les personnes de plus de 75 ans et pour les personnes à risque (les justificatifs sont demandés lors de la vaccination).
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les rues du village.
- Les engins motorisés ne sont pas acceptés sur le chemin pédestre.

INFOS GÉNÉRALES



RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi : de 13h30 à 15h00 ;
Mercredi : de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi : de 16h00 à 18h30

Permanences assurées par le Maire et ses adjoints les jeudis de 18h00 à 19h30



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

RAPPEL DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30
 - Mercredi : FERMÉ
 - Samedi : 9h00 à 12h00

RETOUR DES HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite aux annonces gouvernementales du 18 mars 2021 décalant le couvre-feu de 18h00 à 19h00, la bibliothèque de Champdôtre rouvre aux horaires habituels :

Mardi de 17h45 à 18h45



SOINS INFIRMIERS

MME EMILIE MOREL A OUVERT UN CABINET INFIRMIER A TRECLUN,
1 RUE DAVAUT :
SOINS INFIRMIERS A DOMICILE
OU AU CABINET SUR RENDEZ-VOUS au : 06-89-52-99-12.

OU SANS RENDEZ-VOUS TOUS LES SAMEDIS DE 7H A 9H AU CABINET.



Retrouvez toutes vos informations utiles sur le site internet de la commune :

<https://champdotre.fr/>

La Médiathèque Côte-d'Or

Un service du Département
au plus près des territoires



La médiathèque numérique, une offre culturelle pour tous !

La Médiathèque Côte-d'Or a lancé la médiathèque numérique. Tous les adhérents des bibliothèques du réseau départemental peuvent désormais bénéficier de contenus numériques riches et variés, accessibles légalement et gratuitement 24h/24, depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Des films, des articles, des cours, des livres jeunesse, des jeux, il y a tout ça, et plus encore, dans la médiathèque numérique Côte-d'Or !

- Visionnez des films en streaming, où vous voulez, pendant 48h (jusqu'à 5 films/mois) parmi un catalogue de nouveautés et de grands classiques pour petits et grands
- Consultez des articles de presse issus de différents médias d'information
- Développez vos compétences et vos savoirs au travers de centaines de cours en ligne en soutien scolaire, informatique, méthode de langues étrangères, code de la route, vie professionnelle, bien-être, vie pratique...

Et, c'est pour toute la famille !

Les enfants apprennent en s'amusant avec des livres jeunesse, de la musique, des jeux, des histoires interactives dans un espace « jeunesse » sécurisé (4 à 10 ans).

Vous souhaitez vous inscrire ? Rien de plus simple !

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription sur le site cotedor.mediatheques.fr et de confirmer cette adhésion en vous rendant dans l'une des bibliothèques du réseau départemental.

